



SECTION
DEL
ALLIER



Bulletin d'information de la section locale F.O.-DGFIP

Avril 2016

PONTS NATURELS 2016

L'année 2016 compte 3 ponts naturels (validation en CTL du 28/01/2016) :

- le vendredi 6 mai 2016 (Ascension)
- le vendredi 15 juillet 2016 (14 juillet)
- le lundi 31 octobre 2016 (Toussaint)

La journée d'Autorisation d'Absence Exceptionnelle (dans Agora Libre Service code **FR1CI** : AAE - rubrique Congés) doit, sauf absence, temps partiel ou fermeture de poste l'AM, être utilisée en priorité sur le premier pont naturel,

Pour les suivants, vous devrez mobiliser un jour de congé, un jour ARTT ou une récupération d'HV.

NOS MISSIONS : VERS UN CLAP DE FIN !



Après de longs mois de boycotts et sans qu'aucun groupe de travail n'ait abouti, le C.T.R. du 16 Février a été l'occasion pour notre Directeur Général de nous dresser un rapide panorama des évolutions envisagées à la DGFIP !!!!!

Aucune mission n'est épargnée

- **Retraite de l'état** : nouveau projet de site internet, espace numérique, services en ligne et dans le cadre des simplifications, limitation des contrôles lors des prises en charge.
- **Ressources Humaines** : sécurisation de la paye avec pré liquidation, mission RH recentrée sur le « qualitatif », fusion des applications AGORA et SIRHIUS, regroupement de certaines fonctions dans des Centres Services RH (SCRH), une dizaine sur tout le territoire et déployés à partir de début 2019.
- **Missions foncières** : dématérialisation (Téléactes), accès direct pour les professionnels au fichier immobilier, regroupement des personnels dispersés avec création de SPFE (Services de Publicité Foncière et d'Enregistrement) ou d'un SDE (Service Départemental d'Enregistrement), allègement des travaux d'assiette suite aux révisions des valeurs locatives, liaison automatisée entre les SIE et les CDIF ou SIP/CDIF, un nouveau plan cadastral plus lisible et permettant l'exploitation des photographies aériennes, la reprise du chantier SIP/CDIF !
- **Missions domaniales** : un point positif, nécessité de maintenir un réseau départemental ou régional.
- **Missions juridiques** : création en 2016 de 31 pôles juridictionnels (dans les directions d'implantation d'un TA) et deux pôles judiciaires (Paris et Nice), voir de pôles inter-régionaux pour la gestion des rescrits.

- **Informatique** : mutualisation du pilotage entre DISI, rationalisation du développement, en matière d'exploitation, poursuite de libération de salles d'hébergement et fermetures de petits sites éditiques.
- **Impôt des professionnels** : généralisation des télé-procédures, création d'équipes à dominante gestion, transverse ou comptabilité, travail à distance, amélioration et simplification de prise en charge par les PRS.
- **Impôt des particuliers** : dématérialisation des déclarations de revenus et des paiements (obligation pour tous en 2019), prélèvement à la source à partir de 2018.
- **Gestion Publique** : développement de la dématérialisation, généralisation des services facturiers, poursuite des simplifications, modernisation des outils et des méthodes, allègement des tâches relatives au renforcement de la maîtrise des risques et à la qualité comptable, adaptation de la carte des services à celle des territoires.
- **Contrôle fiscal** : recherche d'une troisième voie entre le contrôle fiscal externe et le contrôle sur pièce,

Les seules réponses de la Centrale quant au maintien d'un réseau de qualité sont : **regroupements, fusions, pôles de compétence, régionalisation, back office**

Quelle Hypocrisie ! Tout est guidé par une volonté délibérée de faire des économies budgétaires, de supprimer des emplois, de fermer des services !

Pour le seul département de l'Allier, entre autres, six trésoreries auront fermé leurs portes.

FO DGFIP ne cesse de rappeler qu'un service de qualité passe par un réseau de proximité. Visiblement , notre Directeur Général pense tout autrement.

ENTRETIEN NOTATION

En cette période d'entretien notation, les élus **FO DGFIP** sont là pour vous conseiller alors n'hésitez pas à nous contacter !

CONGES D'ETE : DEROGATION A LA REGLE DES 30 JOURS

A titre exceptionnel et dérogatoire pour la période du 14 juillet au 15 août 2016, les agents sont autorisés au dépassement de la règle des 31 jours d'absence consécutifs, dès lors que cette dérogation ne pose pas de difficulté au regard des nécessités de fonctionnement des services. En cas de soucis, contactez nous.

BULLETIN D'ADHESION

NOM : PRÉNOM :

N° DGI ou N° AGORA : ADRESSE MÊL :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : %

AFFECTATION :

déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le

(signature) → **66 % de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu**